

Biens spoliés par l'Empire ottoman aux Arméniens

Avec la question des biens spoliés aux Arméniens , soit par l'Empire ottoman, soit par des sujets ottomans particuliers, se pose d'abord en premier lieu la question de la traduction des documents, titres de propriété de maisons, terrains, commerces .., se pose, en premier lieu , le problème de la traduction des titres de propriété , la plupart du temps rédigés en ottoman.

Voici des adresses de traducteurs :

vartents@gmail.com 06 12 12 05 33

<http://www.alpis.fr/traduction-assermentee-paris/>

<http://www.nbtraduction.fr/>

<http://www.teleworldservices.com/fr/traductions/76/traduction-ottoman#>

Nous en ajouterons d'autres au fur et à mesure qu'elles nous seront communiquées.

source : google.fr

TRANSCRIPTION
FORMULAIRE PN 128 XR
OFFICE DE L'EMIGRATION OTTOMANE.

NOM: CHAKOGLIAN ou KATZOGIAN,
PRENOM: ANTONIAN.
Père: CHAKOGLIAN,
Mère: YIGOR.

Date de naissance: 14 Juillet 1916.
Lieu de naissance: A. M. A. D. I. A.
Origine: Arménienne.
Etat Civil: Célibataire.

LIEN D'IDENTIFICATION.

Ville: ERZURUM.
Quartier: Rue Nourji No. 55.

Le présent acte est le seul qui ait été
 présenté au Consulat ci-dessus, prouvant la qualité
 de sujet ottoman, et a été inscrit sur les registres
 des registres de l'Etat Civil.

En foi de quoi, le présent acte lui a été
 délivré le 7 Décembre 1916.
 (Ces deux ministères tel
 l'indiquent)
 signé:
 KATZOGIAN.

*En pour duplication de la signature
 approuvée par les autorités locales de
 Erzurum le 2 Octobre 1916
 pour le lieu:
 Erzurum, District de Erzurum
 Arménienne*

POUR TRANSCRIPTION CONTREME
LYON LE 2 Octobre 1916
 24825
[Signature]